



L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Mesure du bien-être dans les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones, 1981 à 2006

Erin O'Sullivan

Direction de la recherche stratégique
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

6 septembre 2011

Les opinions et déclarations attribuées à l'auteur du présent document ne reflètent pas nécessairement les vues d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ou du gouvernement du Canada.

Ceci est une copie d'un rapport non publié. Il n'a pas été préparé pour la diffusion publique officielle ni examiné par des pairs. Ce rapport est offert dans la langue dans laquelle il a été préparé et toute version future de ce rapport peut différer considérablement de la version actuelle.

Pour toute question au sujet de ce rapport, veuillez contacter:

research-recherche@aadnc-aandc.gc.ca.

Citation suggérée: Erin O'Sullivan (2001). *L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Mesure du bien-être dans les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones, 1981 à 2006*. Rapport inédit présenté au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

**L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) :
Mesure du bien-être dans les collectivités des Premières nations et les collectivités non
autochtones, 1981 à 2006**

Sommaire

L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) sert à mesurer le bien-être socio-économique des collectivités des Premières nations, des Inuit et des non-Autochtones au Canada. Établies à partir des données du Recensement de la population canadienne, les valeurs de l'IBC se composent de quatre indicateurs : revenu (en fonction du revenu par habitant), scolarité (en fonction des taux d'achèvement des études secondaires et universitaires), logement (en fonction de la quantité et de la qualité du logement) et activité sur le marché du travail (en fonction des taux d'emploi et de participation au marché du travail). Les valeurs de l'IBC ont été calculées pour les années 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006.

Ce document porte uniquement sur les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones. Une analyse des collectivités inuites est en cours.

Les valeurs moyennes de l'IBC ont augmenté entre 1981 et 2006 aussi bien pour les collectivités des Premières nations que pour les collectivités non autochtones, bien que la valeur moyenne, pour les Premières nations, n'ait pas augmenté considérablement au cours de la période intercensitaire la plus récente (2001 à 2006). Par contre, la valeur moyenne de l'IBC des collectivités non autochtones a connu une augmentation réelle entre 2001 et 2006.

De 1981 à 2006 (mais pas nécessairement durant toutes les périodes intercensitaires), les deux collectivités ont connu une augmentation de la valeur moyenne de la plupart des composantes de l'IBC. Cependant, les valeurs moyennes de la qualité du logement et de l'emploi ont baissé chez les Premières nations, mais sont restées stables chez les collectivités non autochtones. Dans les deux cas, les améliorations les plus sensibles ont été observées dans les taux d'achèvement des études secondaires, suivis par le revenu. La stabilité relative de la valeur moyenne du logement des Premières nations est le fruit d'une augmentation dans la quantité du logement, alliée à une baisse dans sa qualité.

Dans chacune des années analysées, les collectivités des Premières nations ont obtenu une valeur moyenne, pour l'IBC et ses composantes, inférieure à celle des collectivités non autochtones. L'écart global s'est réduit entre 1981 et 2001, mais s'est creusé entre 2001 et 2006. Les tendances sont les mêmes pour le taux d'achèvement des études secondaires et le revenu. Nous avons observé une faible augmentation de l'écart dans le taux d'achèvement universitaire, de même qu'une augmentation plus importante dans la qualité du logement. L'écart dans l'emploi s'est creusé entre 1981 et 1991, pour se stabiliser par la suite.

Le bien-être des collectivités des Premières nations variait d'une région à l'autre. Dans les Prairies, les valeurs de l'IBC et de ses composantes pour les Premières nations étaient, en général, plus faibles que dans les autres régions. De même, l'écart dans le bien-être des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones était également plus prononcé dans les Prairies que dans les autres régions. Enfin, au fil du temps, l'amélioration du bien-être des Premières nations dans les Prairies a été moindre que dans les autres régions et moindre que dans les collectivités non autochtones des Prairies.

L'écart entre le bien-être des collectivités des Premières nations et celui des collectivités non autochtones est important, tout comme l'écart dans le bien-être des collectivités des Premières nations de différentes régions. De plus, les variations dans le bien-être de l'ensemble des collectivités des Premières nations sont tout aussi grandes : si certaines collectivités ont des valeurs d'IBC très faibles, d'autres obtiennent une valeur égale ou supérieure à la valeur moyenne pour les non-Autochtones.

Nous donnons au lecteur une mise en garde importante. Il est possible que la forte hausse observée dans le taux d'achèvement des études secondaires moyen des collectivités non autochtones entre 2001 et 2006 découle indirectement des modifications apportées au module de scolarité du recensement de 2006. Cette hausse a été le facteur principal de l'augmentation de la valeur moyenne de l'IBC des non-Autochtones entre 2001 et 2006, et, donc, de l'agrandissement de l'écart entre l'IBC des collectivités des Premières nations et l'IBC des collectivités non autochtones. Si tel est le cas, cette forte hausse pourrait être trompeuse et doit être interprétée avec prudence.

Contexte

Désireux d'amplifier et de mettre en contexte l'information empirique et la recherche qualitative, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a commencé en 1999 à établir des mesures quantitatives systématiques du bien-être des membres des Premières nations et des Inuit. Le ministère a, tout d'abord, créé l'Indice du développement humain des Indiens inscrits (IDH des Indiens inscrits), basé sur le modèle de l'Indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce dernier Indice, qui définit le bien-être en termes de niveau d'instruction, de produit intérieur brut (PIB) et d'espérance de vie, est utilisé depuis 1990 comme mesure du bien-être dans quelque 170 pays. Des analyses de l'IDH des Indiens inscrits réalisées en 1981 et en 2001 montrent que leur bien-être est à la hausse, mais demeure inférieur à celui des autres Canadiens (Cooke et Beavon, 2007). Toutefois, selon l'information empirique, il semble que le bien-être est très variable entre les collectivités des Premières nations, et que, par conséquent, l'IDH des Indiens inscrits (et par la suite celui des Inuit) trace, possiblement, un portrait incomplet du bien-être des populations autochtones. L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) a été créé en 2001, à titre de complément communautaire de l'IDH des Indiens inscrits à l'échelle nationale et régionale.

Comme on ne peut se fier aux estimations de l'espérance de vie des petites populations, la méthodologie de l'IDH des Indiens inscrits n'a pu être reproduite avec exactitude pour l'IBC. En outre, deux facteurs nous ont incités à inclure des indicateurs de la main-d'œuvre et du logement dans les mesures communautaires : la pertinence de l'activité sur le marché du travail pour le bien-être au Canada, et les problèmes de logement observés dans les collectivités autochtones¹.

D'autres besoins de recherche impératifs ont façonné la création de l'IBC. En premier lieu, ce dernier devait s'appuyer sur des données de qualité recueillies auprès du plus grand nombre de collectivités au pays. En deuxième lieu, il fallait pouvoir classer les collectivités selon leur type, soit Premières nations, inuites ou non autochtones, pour permettre d'évaluer la variabilité de leur bien-être et de les comparer entre elles. Troisièmement, les valeurs de l'IBC devaient se prêter à une comparaison temporelle, afin de comprendre l'évolution du bien-être des collectivités. Ainsi, l'Indice avait besoin de s'appuyer sur des données qui avaient été recueillies, et continueraient probablement de l'être, de la même façon et à diverses périodes. Quatrièmement, il fallait pouvoir utiliser les valeurs de l'IBC en lien avec d'autres ensembles de données, afin de faciliter la recherche sur les facteurs déterminants du bien-être – autrement dit, il fallait trouver un moyen d'associer les valeurs de l'IBC à la variété de l'information recueillie sur les Autochtones au Canada.

Les créateurs de l'IBC ont vite compris que le Recensement de la population canadienne était la seule source de données susceptible de répondre à ces besoins de recherche. Les données de recherche, recueillies de la même façon tous les cinq ans, comprennent des renseignements clés sur le bien-être socio-économique, et se prêtent parfaitement à des analyses communautaires. Les méthodes d'échantillonnage essaient de toucher à toutes les subdivisions du recensement canadien, c'est-à-dire les municipalités et autres aires géographiques qu'on peut

¹ Le travail innovateur réalisé par Robin Armstrong (2001) sur le bien-être dans les collectivités des Premières nations a servi de guide méthodologique pour les créateurs de l'IBC.

raisonnablement qualifier de « collectivités ». L'utilisation de la définition de « collectivité » à Statistique Canada, dont l'usage s'est répandu, a aussi assuré un lien entre l'IBC et les autres données communautaires.

Des analyses de l'IDH et de l'IBC des Indiens inscrits pour la période de 1981 à 2001 ont été publiées entre 2002 et 2006². À l'image des analyses de l'IDH, la valeur moyenne de l'IBC des Premières nations a progressé au fil du temps, mais s'est maintenue bien en deçà de la valeur moyenne de l'IBC des non-Autochtones en 2001.

L'année 2006 a vu une modification des questions du Recensement sur la scolarité. Les données sur la littératie fonctionnelle³ – recueillies de 1981 à 2001 et incluses dans le volet Scolarité de l'IBC – ont cessé d'être disponibles en 2006⁴. Comme une méthode constante est nécessaire pour faire le suivi des valeurs de l'IBC au fil du temps, les créateurs de l'IBC ont été obligés de reformuler l'indice de manière à ce qu'il contienne uniquement les données à la fois disponibles pour 1981 à 2006, et, probablement, dans les recensements à venir.

Heureusement, l'obligation de reformuler l'IBC s'est révélée comme une occasion plutôt qu'un obstacle. Comme indiqué ci-dessus, l'IBC se fonde sur l'IDH des Indiens inscrits, lequel prend modèle sur l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce dernier, conçu pour analyser le bien-être à l'échelle internationale, ne se prête pas bien à l'étude de la dynamique interne des pays aussi développés que le Canada. Plus précisément, la littératie fonctionnelle est rapidement en voie d'être omniprésente au Canada, et perd donc sa pertinence comme moyen de suivre les progrès et de distinguer les différents groupes. La méthodologie révisée pour l'IBC, dans laquelle l'obtention d'un diplôme universitaire se substitue à la littératie fonctionnelle, promet de conserver sa pertinence pour le contexte canadien dans l'avenir prévisible.

On peut voir ce rapport comme la première publication et le « texte fondamental » de l'IBC révisé. En raison de la différence méthodologique décrite ci-dessus, il est fortement suggéré au lecteur d'éviter toute comparaison entre les valeurs de la série d'IBC originale de 1981 à 2001 (publiée avant 2008) et celles de la série révisée de 1981 à 2006 (publiée après 2009).

Méthodologie

Définition de l'Indice du bien-être des collectivités (IBC)

L'Indice du bien-être d'une collectivité se présente sous la forme d'un chiffre inscrit sur une échelle de 0 à 100. Il est composé de données sur le revenu, la scolarité, le logement et l'activité sur le marché du travail. Ces composantes sont décrites ci-dessous. On trouvera des précisions techniques dans *L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Détails méthodologiques* (<http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwcmd-fra.asp>).

1) Revenu

La composante Revenu de l'IBC est définie en fonction du revenu total par habitant, selon la formule suivante :

$$\text{Valeur du revenu} = \left(\frac{\text{Log}(\text{revenu par habitant}) - \text{Log}(2\,000 \$)}{\text{Log}(40\,000 \$) - \text{Log}(2\,000 \$)} \right) \times 100$$

² Voir White, J, Beavon, D. et Spence, N. (éditeurs), 2007. *Aboriginal Well-Being: Canada's continuing Challenge*. Toronto : Thompson Educational Publishing.

³ Définie comme le niveau d'éducation équivalent à au moins la neuvième année à l'école.

⁴ Pour les détails sur les modifications du module de scolarité du Recensement du Canada, se reporter au *Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006*. On peut consulter cette publication sur le site de Statistique Canada, à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/education-fra.cfm>.

La formule offre une représentation du revenu par habitant de chaque collectivité en fonction d'un éventail théorique lié au revenu par habitant. Cela permet d'exprimer le revenu par habitant sous forme de pourcentage, tout comme le sont les autres composantes de l'indice. La fourchette de 2 000 \$ à 40 000 \$ est utilisée, parce que ces montants correspondent à peu près aux revenus par habitant moyens les moins élevés et les plus élevés au sein des collectivités canadiennes.

Noter que la formule convertit le revenu par habitant en son logarithme, afin que « l'utilité marginale décroissante du revenu » soit prise en compte. Selon ce principe, les personnes qui se situent dans les tranches de revenu inférieures profiteront davantage d'un revenu additionnel que les personnes des tranches de revenu supérieures (Cooke, 2007, p. 29).

2) *Scolarité*

Le volet Scolarité se compose des deux variables ci-dessous :

1. « études secondaires ou plus » : proportion de la population d'une collectivité âgée de 20 ans et plus qui possède au moins un diplôme d'études secondaires. À des fins de simplification, dans ce document, cette variable est souvent désignée comme « taux d'achèvement des études secondaires », même si elle englobe des personnes qui n'ont pas obtenu un certificat d'études secondaires, mais qui ont acquis des titres de compétences plus élevés que le niveau secondaire.
2. « études universitaires » : proportion de la population d'une collectivité âgée de 25 ans ou plus qui détient un diplôme universitaire (baccalauréat ou niveau supérieur).

Dans le Canada contemporain, l'achèvement des études secondaires exerce un effet considérable sur les options de vie. La valeur de la variable « études secondaires ou plus » d'une collectivité a donc plus d'influence que la valeur « études universitaires » relativement aux études. Plus précisément, la variable « études secondaires ou plus » représente les deux tiers de la composante Scolarité.

3) *Logement*

La composante Logement comprend des indicateurs de quantité et de qualité. La quantité est exprimée comme la proportion de la population dont le logement ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation. La qualité du logement est exprimée comme la proportion de la population vivant dans des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

4) *Activité sur le marché du travail*

La composante Activité englobe les deux variables qui suivent :

1. Participation au marché du travail : proportion de la population âgée de 20 à 65 ans qui a participé au marché du travail durant la semaine qui précède le jour du recensement.
2. Emploi : pourcentage des participants au marché du travail, âgés de 20 à 65 ans, qui occupaient un emploi durant la semaine qui précède le jour du recensement.

Disponibilité des données

Les valeurs de l'IBC ont été calculées pour les années 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006, mais celles de 1986 ne sont pas incluses parce que les renseignements sur les conditions de logement n'ont pas été recueillis lors du Recensement de 1986. Les valeurs de l'IBC pour un recensement donné sont disponibles pour chaque collectivité au Canada ayant une population d'au moins 65 personnes, n'étant pas une réserve partiellement dénombrée⁵, et dont le taux global de non-réponse⁶ ne dépasse pas 25 %⁷. De plus, les valeurs des composantes de l'IBC

⁵ Une réserve est considérée comme partiellement dénombrée si le dénombrement n'a pas été autorisé, s'il est incomplet ou si la qualité des données recueillies a été jugée insatisfaisante.

⁶ Le taux global de non-réponse correspond au pourcentage des réponses requises qui n'ont pas été fournies par les répondants.

(soit le revenu, la scolarité, le logement et l'activité) sont consultables pour toute collectivité renfermant au moins 40 ménages et 250 personnes.

Définition de « collectivités »

Les collectivités sont définies en termes de subdivisions de recensement (SDR), qui sont des municipalités, ou des territoires considérés comme des équivalents municipaux (p. ex. les réserves indiennes). Les collectivités sont réparties, à des fins de comparaison, sous les désignations Premières nations, Collectivités inuites ou Collectivités non autochtones.

Sont comprises sous la désignation « Premières Nations », les collectivités qui vivent « dans une réserve », selon la classification du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et de Statistique Canada. Ces collectivités comprennent tous les genres de SDR qui sont légalement rattachées aux bandes indiennes de même que certaines autres collectivités situées dans le Nord de la Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. En 1996, les collectivités des Premières nations qui n'étaient pas légalement rattachées aux bandes indiennes étaient considérées comme des populations vivant dans des réserves. Pour des raisons de cohérence, ces collectivités sont considérées comme des Premières Nations dans les analyses des valeurs de l'IBC de 1981 et de 1991.

Les Inuit ont signé quatre accords sur des revendications territoriales dans le Nord du Canada. Ces quatre régions sont le Nunatsiavut, le Nunavik, le Nunavut et le territoire des Inuvialuit. Aux fins du calcul de l'IBC, les collectivités à l'intérieur de chacune de ces quatre régions, dont la population est assez importante pour permettre une analyse (c'est-à-dire qui comptaient au moins 65 personnes en 2001), sont considérées comme des collectivités inuites^{8,9}. Les SDR qui ne sont ni des Premières Nations ni des collectivités inuites entrent dans la catégorie des collectivités non autochtones. Bien noter que certaines collectivités non autochtones comptent une population autochtone nombreuse, et que d'autres utilisateurs de l'IBC peuvent choisir un mode de classification des collectivités différent. Par exemple, il serait possible de classer les collectivités non autochtones comptant une forte population métisse dans une catégorie nommée « collectivités métisses ».

Comparaison des valeurs de l'IBC au fil du temps

Quatre éléments (décrits ci-après) compliquent la comparaison des valeurs de l'IBC au fil du temps. Des détails techniques supplémentaires sont disponibles dans *L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Détails méthodologiques*, consultable sur <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwcmd-fra.asp>.

1) *Inflation*

L'inflation entraîne, généralement, une baisse de la valeur d'un dollar au fil du temps. Or, les données sur le revenu dans le recensement de 2006 se rapportent au revenu acquis en 2005, et sont donc mesurées en dollars de 2005. Les données sur le revenu dans les recensements de 1981 à 2001 ont été exprimées en dollars de 2005 au moyen de l'indice des prix à la consommation pour s'assurer que l'IBC mesure les changements réels dans le revenu plutôt que les effets de l'inflation.

2) *Données manquantes*

On ne dispose pas des valeurs de l'IBC pour toutes les collectivités dans toutes les années de recensement. Tel qu'indiqué ci-dessus, il est possible qu'il n'y ait pas de données pour certaines

⁷ L'information sur la population comprise dans le Recensement de 2006 figure sur le site Web de Statistique Canada : http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/rp/coverage-couverture/cov-couv_index-fra.cfm

⁸ L'information sur la subdivision de recensement de 2001 a servi de base pour établir la liste des collectivités inuites.

⁹ Avant 2006, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) classait Inuvik et Aklavik comme des Premières nations. Aux fins de l'IBC, toutefois, ces collectivités sont classées comme des collectivités inuites dans toutes les années de recensement.

collectivités durant une année donnée en raison de la non-participation au recensement, des données de qualité insuffisante et d'une taille insuffisante de la population.

3) Modification des frontières des collectivités

Les frontières d'une collectivité peuvent se modifier entre les recensements. En effet, une collectivité peut fusionner avec une autre collectivité, se morceler en deux ou plusieurs collectivités, annexer une portion d'autres collectivités, etc. En pareil cas, il peut s'avérer difficile de discerner la cause du changement dans la valeur de l'IBC de cette collectivité entre deux recensements. Supposons, par exemple, que la valeur de l'IBC d'une collectivité passe de 70 en 1981 à 80 en 1991. Si ses frontières ont été modifiées par l'annexion d'une partie d'une autre collectivité, la plus grande valeur de l'IBC pourrait être le résultat d'un « réel » changement survenu dans le bien-être de la collectivité originale, des meilleures conditions socio-économiques du territoire annexé, ou d'une combinaison des deux.

Selon les analyses de sensibilité, les changements dans les frontières exercent peu d'effet sur les valeurs moyennes nationales ou régionales de l'IBC. Bien que ces valeurs moyennes puissent être prudemment comparées au fil du temps, les changements de frontières peuvent gravement nuire à la comparabilité de collectivités particulières¹⁰.

4) Erreur d'échantillonnage

L'IBC est établi à partir des données tirées d'un échantillon de 20 % des ménages ayant reçu le questionnaire complet du recensement. Il se peut donc qu'une fluctuation (ou une absence de fluctuation) dans les valeurs de l'IBC d'une collectivité, observée d'un recensement à l'autre, résulte en fait d'une erreur d'échantillonnage. Il est difficile de mesurer les effets d'une telle erreur sur une collectivité donnée dans un recensement donné, quoique ces effets diminuent en général à mesure que la population d'une collectivité augmente. On rappelle aux chercheurs qu'il importe d'interpréter les valeurs individuelles de l'IBC avec prudence et de mettre l'accent sur les tendances générales plutôt que sur les variations observées d'un recensement à l'autre. Comme on envoie le questionnaire complet à tous les ménages dans les réserves et les collectivités éloignées, l'erreur d'échantillonnage concerne surtout les collectivités non autochtones.

Avantages et limites de l'IBC

L'IBC est un outil de recherche utile, mais il n'est qu'une des nombreuses mesures du bien-être, et les utilisateurs doivent garder à l'esprit aussi bien ses avantages que ses limites (qui sont, en fait, étroitement liés).

Comme discuté ci-dessus, l'IBC est conçu pour répondre à des besoins de recherche précis. Il a la particularité d'être la seule mesure du bien-être au Canada qui convienne à la plupart des collectivités au Canada. Il peut ainsi distinguer et comparer les collectivités des Premières nations, des Inuit et des non-Autochtones, faire un suivi des tendances dans le bien-être au fil du temps, et servir en conjonction avec de nombreuses autres sources de données. Toutes ces particularités de l'IBC découlent du fait qu'il repose sur le recensement de la population canadienne, qui a le grand avantage d'être une source de données d'une qualité hors de l'ordinaire.

Mais l'utilisation du recensement impose aussi des limites à l'IBC. En premier lieu, les indicateurs du bien-être utilisés pour le recensement concernent essentiellement le bien-être socio-économique, et négligent d'autres aspects du bien-être qui sont pourtant tout aussi importants. Tel qu'indiqué ci-dessus, nous avons connu beaucoup de tentatives de quantification du bien-

¹⁰ De même, les analyses de la sensibilité se fondent sur trois groupes de collectivités uniquement : collectivités des Premières nations, des Inuit et des autres Canadiens. Comme indiqué ci-dessus, les chercheurs peuvent décider de regrouper différemment les collectivités. On ignore la mesure dans laquelle les changements de frontières influent sur les valeurs moyennes des différents regroupements de collectivités. Les chercheurs désireux de comparer des collectivités individuelles ou des groupes de collectivités définis par l'utilisateur au fil du temps sont, donc, encouragés à tenir compte des répercussions possibles des changements de frontières.

être. De plus, plusieurs indicateurs composites, semblables à l'IBC, ont été créés. Bien qu'aucun ne puisse répondre aux besoins de recherche qui ont dicté la conception de l'IBC, ces indicateurs mettent en lumière la variété des facteurs qui peuvent être considérés comme des éléments du bien-être. Ainsi, trois indicateurs fréquents du bien-être sont exclus de l'IBC : santé physique et émotionnelle, continuité culturelle et conservation de l'environnement¹¹.

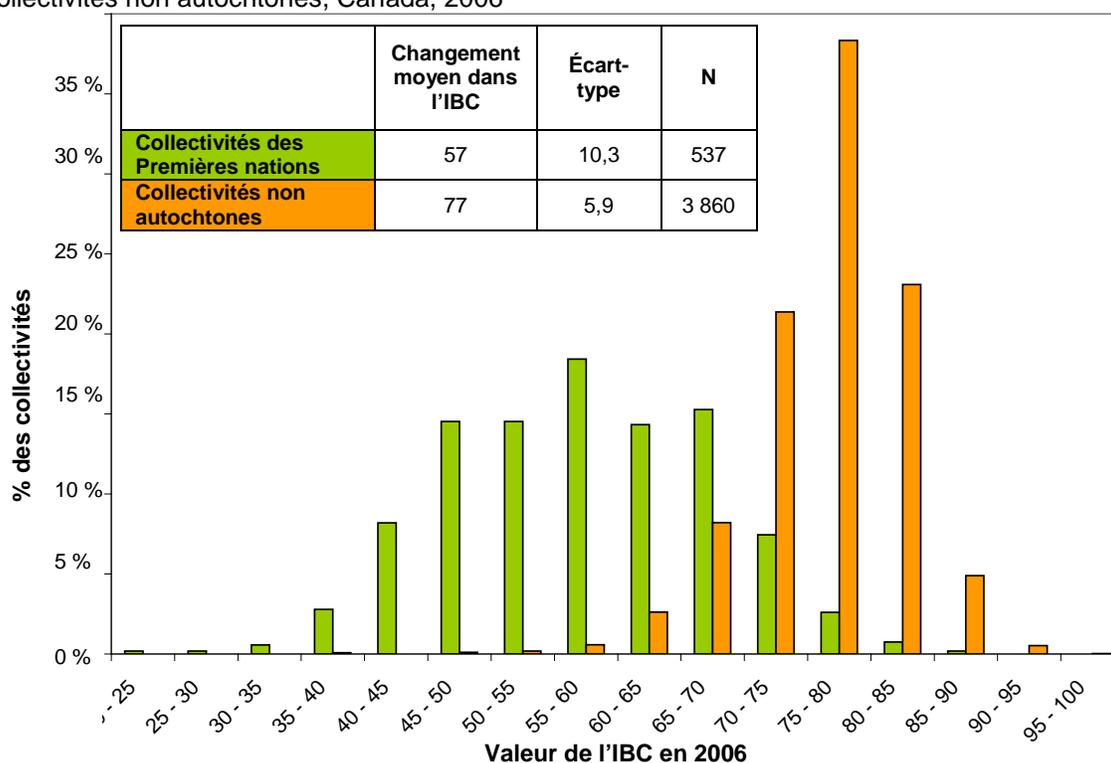
De plus, les indicateurs utilisés par l'IBC peuvent ne pas donner une idée complète des réalités économiques de certaines collectivités des Premières nations et inuites. Pour prendre un exemple, beaucoup sont encore fortement engagées dans des activités économiques traditionnelles. De telles activités peuvent contribuer au bien-être matériel, mais ne pas être incluses dans le revenu monétaire ou l'emploi rémunéré dont fait état l'IBC.

Résultats

Valeurs de l'IBC, 1981 à 2006

La figure 1 illustre la répartition (en 2006) des valeurs de l'IBC pour les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones. On peut voir que les valeurs de l'IBC des premières sont généralement plus basses que celles des secondes, c'est-à-dire que la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités des Premières nations est inférieure d'environ 20 points à la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités non autochtones.

Figure 1 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones, Canada, 2006



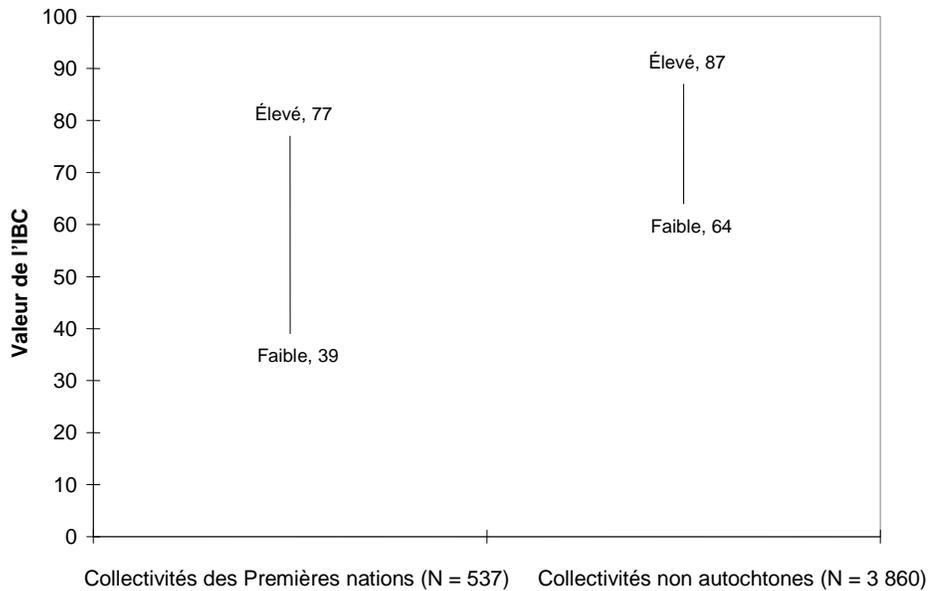
La figure 1 illustre aussi que les valeurs de l'IBC dans les collectivités des Premières nations sont d'une grande variabilité, c'est-à-dire que la répartition plutôt égale montre que ces valeurs sont

¹¹Des descriptions et examens de certaines tentatives récentes et en cours pour mesurer le bien-être sont disponibles dans le PNUD (<http://hdr.undp.org/fr/statistics/>) et dans l'Indice canadien du mieux-être (<http://www.ciw.ca/fr/Home.aspx>). Sharpe (1999) et Cooke (2005) fournissent aussi des précisions sur les différentes mesures du bien-être.

moins concentrées autour de la moyenne. Par conséquent, l'écart-type des valeurs de l'IBC dans les Premières nations (10,3 points) est près du double de celui des collectivités non autochtones (5,9 points).

La figure 2 fait aussi ressortir cette plus grande variabilité parmi les collectivités des Premières nations, puisqu'on peut voir qu'en 2006, la valeur de l'IBC de 95 % des collectivités non autochtones s'inscrivait dans une distribution de 23 points (soit de 64 à 87), et que le même pourcentage de Premières nations était réparti sur une plage de 38 points (soit de 39 à 77).

Figure 2 : Distribution des valeurs de l'Indice du bien-être des collectivités (IBC), Canada, 2006 (à l'exclusion des valeurs aberrantes*)

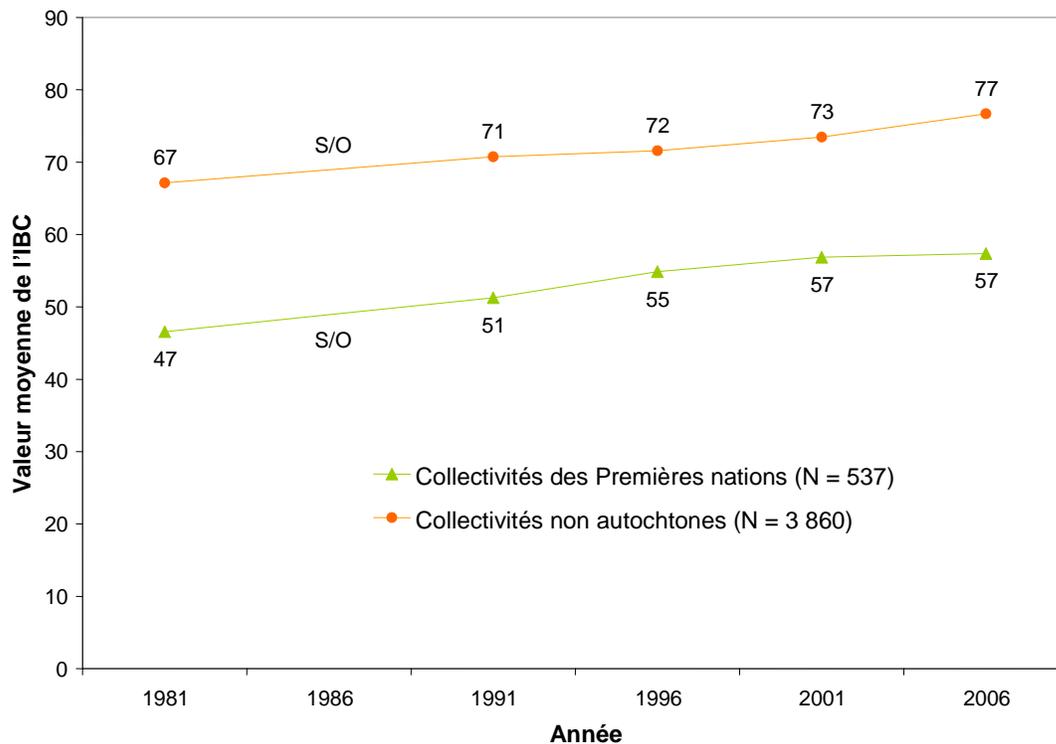


*Sont exclues les valeurs aberrantes, définies comme les 2,5 % des collectivités ayant les valeurs les plus faibles et les 2,5 % ayant les valeurs les plus élevées. L'exclusion de ces extrêmes est normale dans toute comparaison des distributions relativement normales.

La figure 3 trace les valeurs moyennes de l'IBC, de 1981 à 2006, pour les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones. On observe une augmentation dans la valeur moyenne de l'IBC de chaque type de collectivité entre 1981 et 2001, et une baisse dans les écarts entre collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones entre 1981 et 1996. Les valeurs ont peu bougé entre 1996 et 2001, tandis que les écarts ont légèrement augmenté au cours de la période intercensitaire la plus récente. En 2006, les écarts entre collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones en étaient revenus essentiellement à ceux de 1991.

Il est à noter que l'augmentation importante dans la valeur moyenne de l'IBC pour les non-Autochtones entre 2001 et 2006 peut être attribuable à des changements dans les questions relatives à la scolarité dans le recensement de 2006. Il se peut que ces changements soient aussi à l'origine de l'augmentation dans l'écart relatif au bien-être entre les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones durant cette période (nous en discutons plus en détails ci-après).

Figure 3 : Valeurs moyennes de l'IBC, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



En plus des variations dans les valeurs moyennes de l'IBC, il est important d'examiner les variations dans les valeurs de l'IBC de chaque communauté. Ceci nous permet de faire la distinction entre les collectivités qui connaissent une amélioration « lente, mais constante » dans leur bien-être et celles qui connaissent des périodes irrégulières de « hauts et bas »¹². Le tableau 1 présente le pourcentage des communautés dont les valeurs de l'IBC ont augmenté, ou sont demeurées stables durant chaque période intercensitaire. Ce tableau indique que, parmi les types de communautés dans toutes les périodes intercensitaires, la détérioration dans le bien-être n'affecte qu'une minorité des collectivités. De plus, selon le tableau 1, bien qu'il y ait eu plus de collectivités des Premières nations que de collectivités non-Autochtones qui aient connus une amélioration, ou une stabilité dans leur bien-être entre 1991 et 1996, l'inverse s'est produit entre 1996 et 2001, ainsi qu'entre 2001 et 2006. Les collectivités des Premières nations ont, aussi, connu une plus petite amélioration entre 1981 et 1991.

Tableau 1 : Pourcentages des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones dont les valeurs de l'IBC sont demeurées stables ou ont augmenté au cours de chaque période intercensitaire

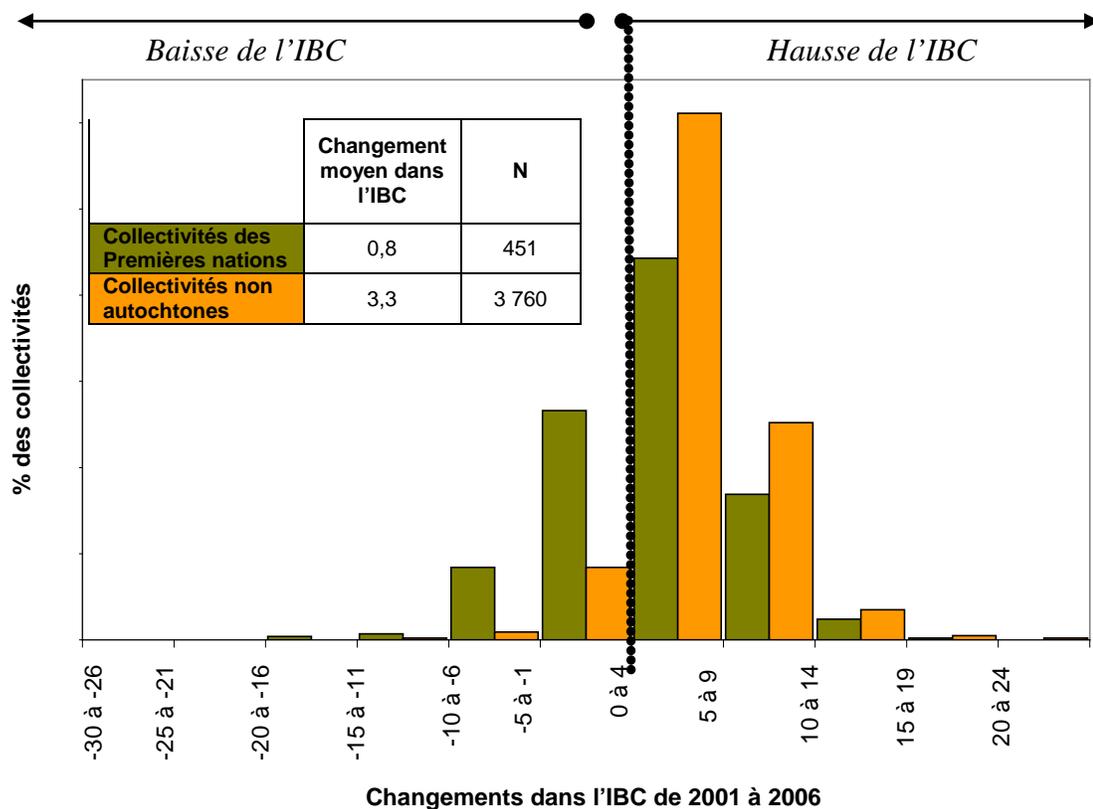
Période	Collectivités dont l'IBC a augmenté ou est resté stable	
	Collectivités des Premières	Collectivités non autochtones

¹² Imaginez, par exemple, que nous mesurions le bien-être dans deux collectivités: la collectivité A et la collectivité B. En 1981, la collectivité A avait un score de 0 et la collectivité B avait un score de 100. Par conséquent, le score moyen de ces deux collectivités en 1981 était de 50. En 2006, le score moyen de ces 2 collectivités était encore de 50, ce qui suggère que le bien-être est resté stable pour ces collectivités entre 1981 et 2006. Cependant, quand on regarde les scores respectifs des deux collectivités, nous voyons qu'en 2006 la collectivité A avait un score de 100 alors que le score de la collectivité B était tombé à zéro. Le motif extrême « d'expansion et de récession » de ces collectivités aurait été masqué par la cohérence de leur score moyen dans le temps.

	nations	
1981 à 1991	74 % (281/379)	88 % (3 888/4 435)
1991 à 1996	80 % (361/452)	63 % (2 769/4 402)
1996 à 2001	67 % (310/465)	79 % (2 880/3 651)
2001 à 2006	60 % (272/451)	88 % (3 322/3 760)

La répartition des changements dans les valeurs de l'IBC des collectivités confirme une tendance à une amélioration « lente mais graduelle » aussi bien pour les collectivités des Premières nations que pour les collectivités non autochtones dans chaque période intercensitaire entre 1981 et 2006. La figure 4, qui illustre les changements survenus entre 2001 et 2006, en fournit un exemple représentatif.

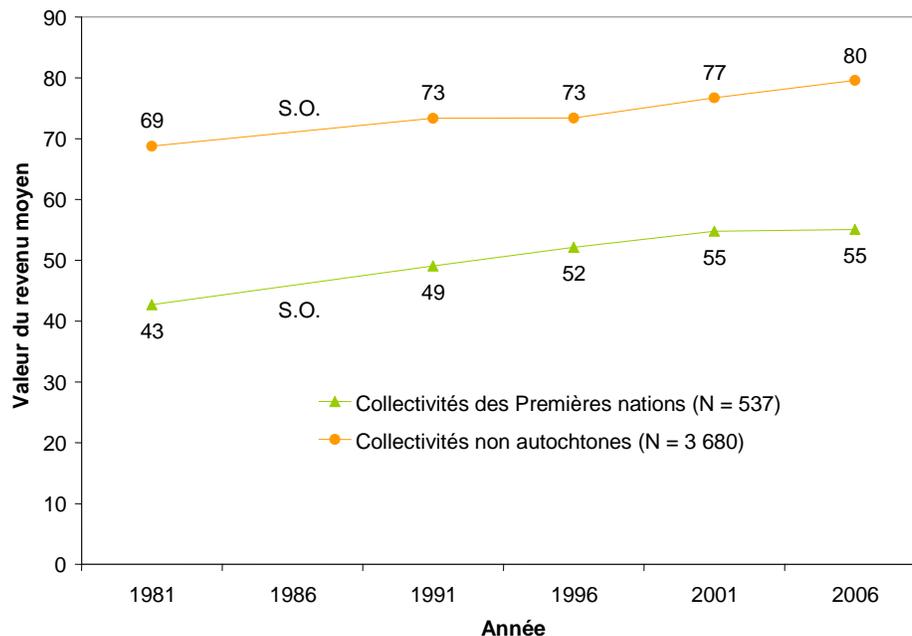
Figure 4 : Changement dans les valeurs de l'IBC des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones entre 2001 et 2006



Valeurs des composantes de l'IBC, 1981 à 2006

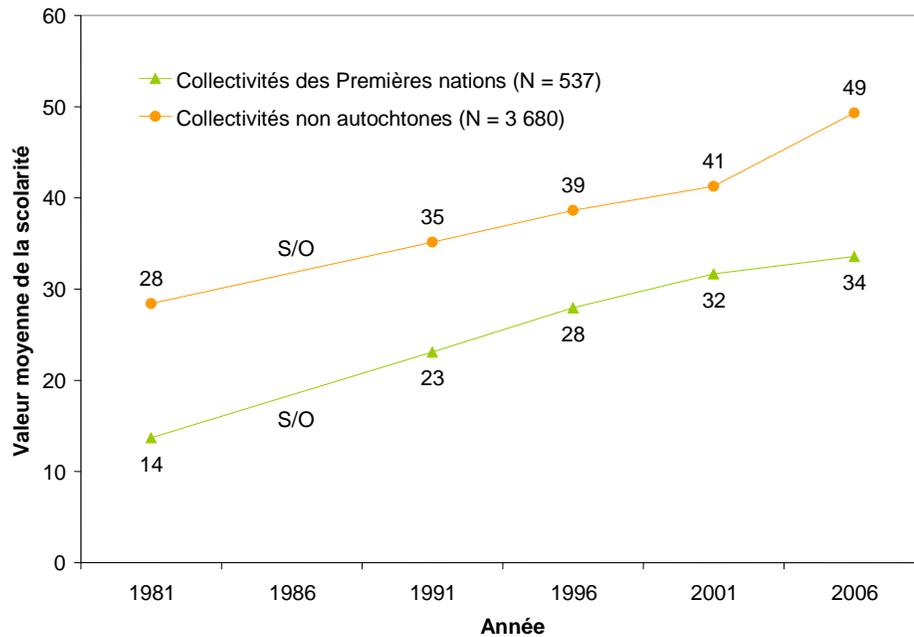
La figure 5 illustre les valeurs moyennes du revenu pour les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones. Celles-ci ont augmenté à un rythme similaire entre 1981 et 2006.

Figure 5 : Valeurs moyennes du revenu, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



On peut voir, à la figure 6, que les valeurs pour l'éducation des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones ont connu une augmentation à la fois constante et semblable entre 1981 et 2006. Dans la période intercensitaire la plus récente, on note surtout une forte hausse dans la valeur de la scolarité pour les non-Autochtones – hausse qui, comme nous l'avons dit plus haut, peut être le résultat indirect des changements apportés aux questions sur la scolarité dans le recensement de 2006. Statistique Canada a modifié le questionnaire du Recensement de 2006 « pour corriger un possible problème de sous-déclaration relative au diplôme d'études secondaires » (Statistique Canada, 2008). L'agence a conclu que les changements réduisaient le problème, mais signale que les augmentations apparentes dans le taux d'achèvement des études secondaires, entre 2001 et 2006, pourraient se révéler un effet illusoire de la plus grande précision des données de 2006.

Figure 6 : Valeurs moyennes pour la scolarité, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



Les figures 7 et 8 illustrent, respectivement, des changements dans les deux composantes de la valeur Scolarité : *Études secondaires ou plus* et *Université*. On peut observer que les augmentations dans la composante Scolarité découlent des augmentations dans le taux d'achèvement des études secondaires des collectivités. Les augmentations dans la composante Université sont plus modestes. Une fois encore, souvenez-vous que cette hausse particulièrement forte du taux d'achèvement des études secondaires des non-Autochtones est peut-être attribuable, du moins, en partie, aux changements apportés au questionnaire du recensement de 2006.

Figure 7 : Valeurs moyennes pour les études secondaires ou plus – collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006

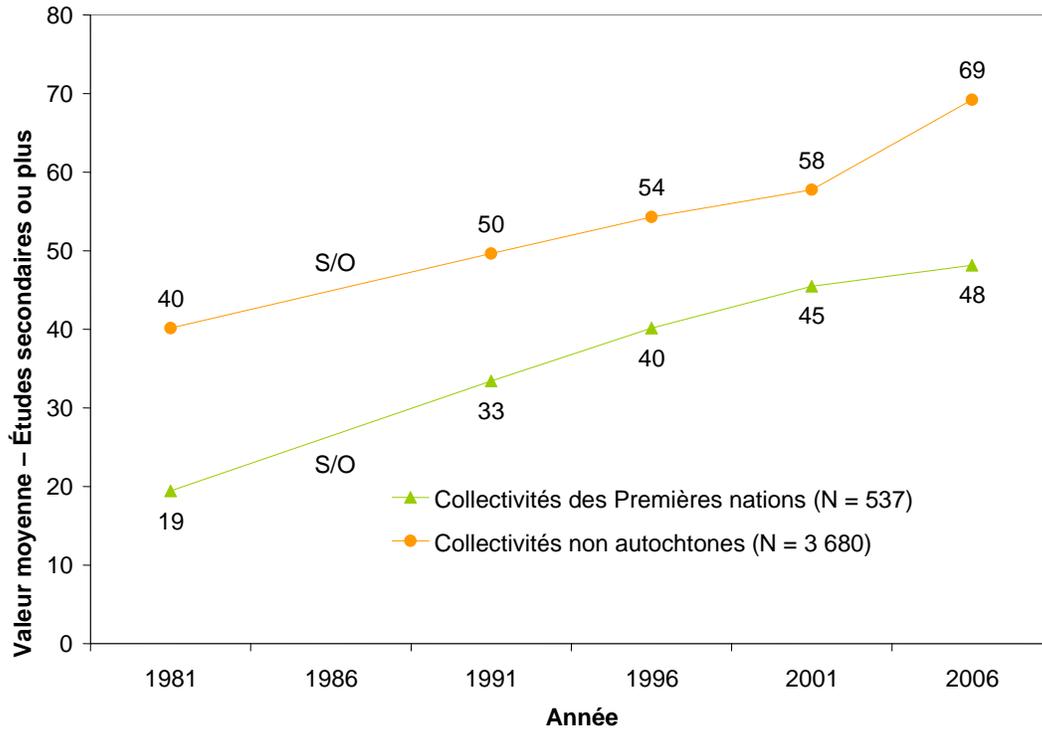
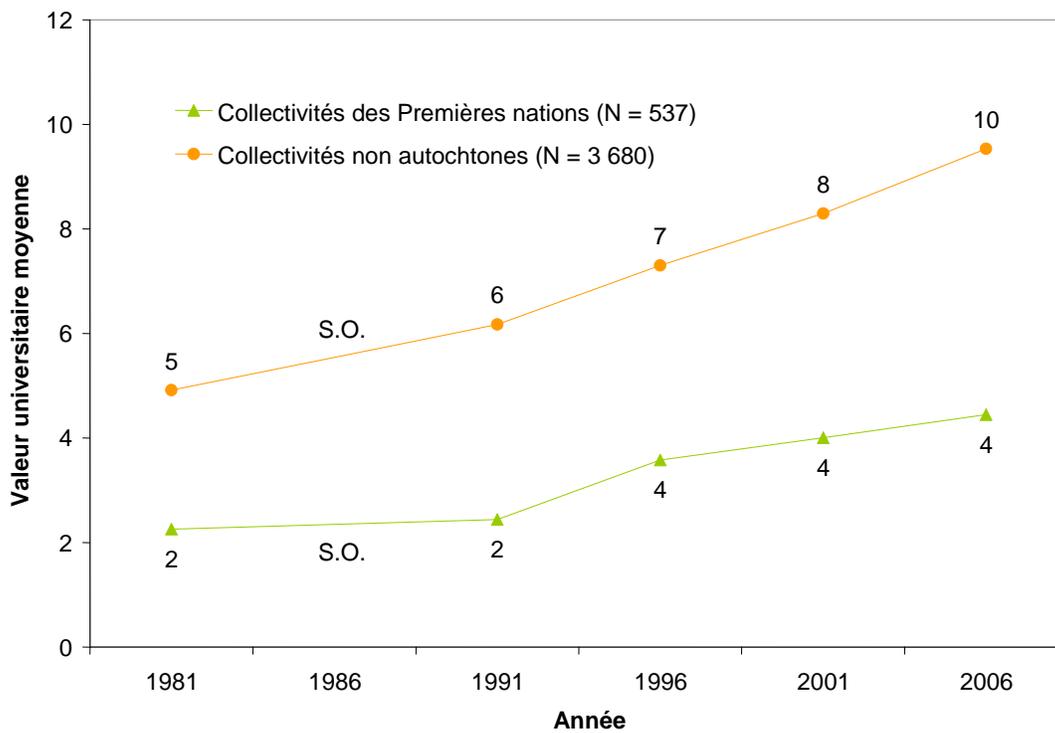
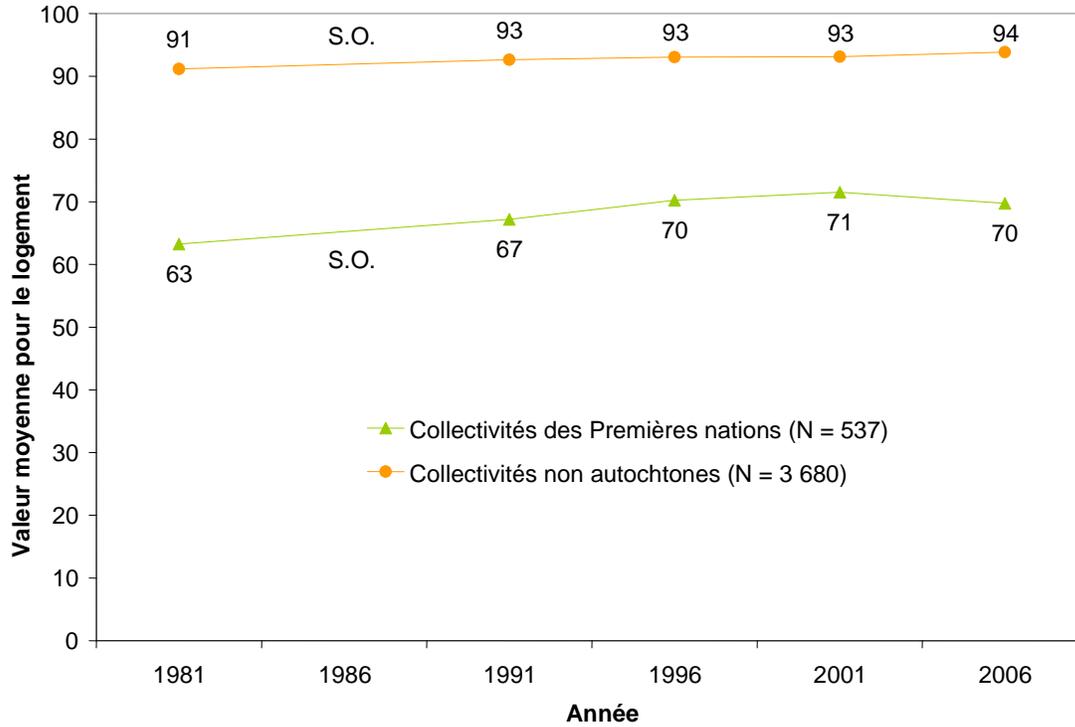


Figure 8 : Valeurs universitaires moyennes, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



La figure 9 montre que la valeur moyenne pour le logement des Premières nations a quelque peu augmenté entre 1981 et 1996, pour se stabiliser par la suite. La valeur moyenne pour le logement non autochtone était constamment élevée, puis a légèrement augmenté de 1981 à 2006.

Figure 9 : Valeurs moyennes pour le logement – collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



Les figures 10 et 11 illustrent, respectivement, les changements dans les deux variables qui constituent la valeur du logement : *Quantité de logements* et *Qualité du logement*. Elles démontrent une stabilité relative des valeurs globales du logement pour les collectivités des Premières nations, résultant de fortes augmentations dans la quantité de logements qui viennent s'allier à de fortes baisses dans la qualité du logement.

Figure 10 : Quantité moyenne de logements, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006

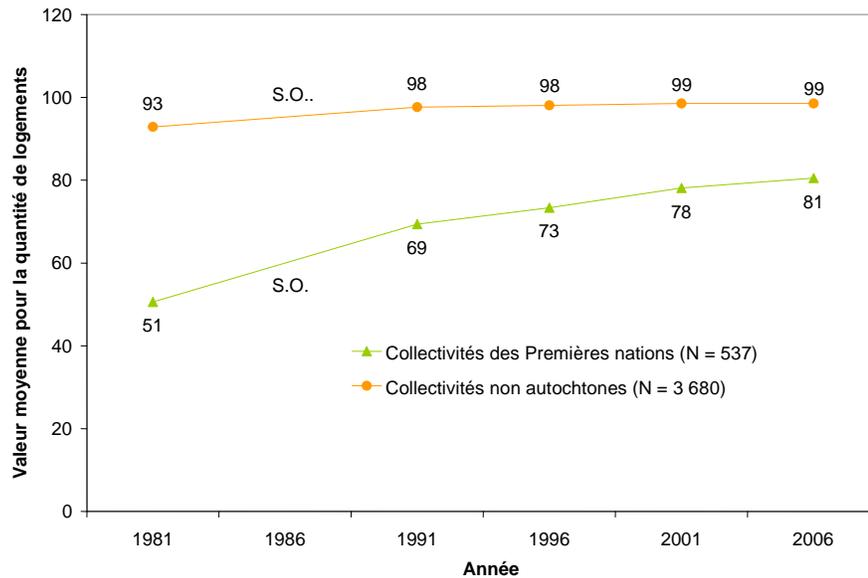
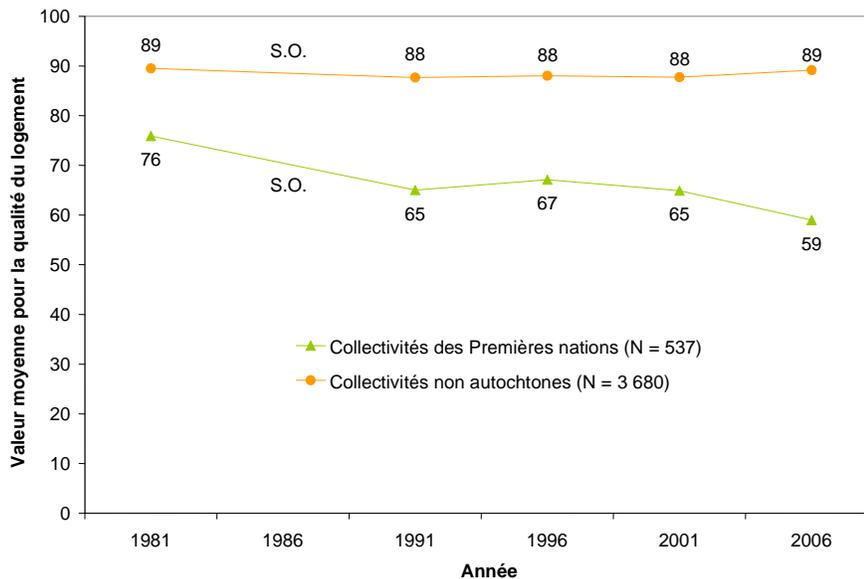
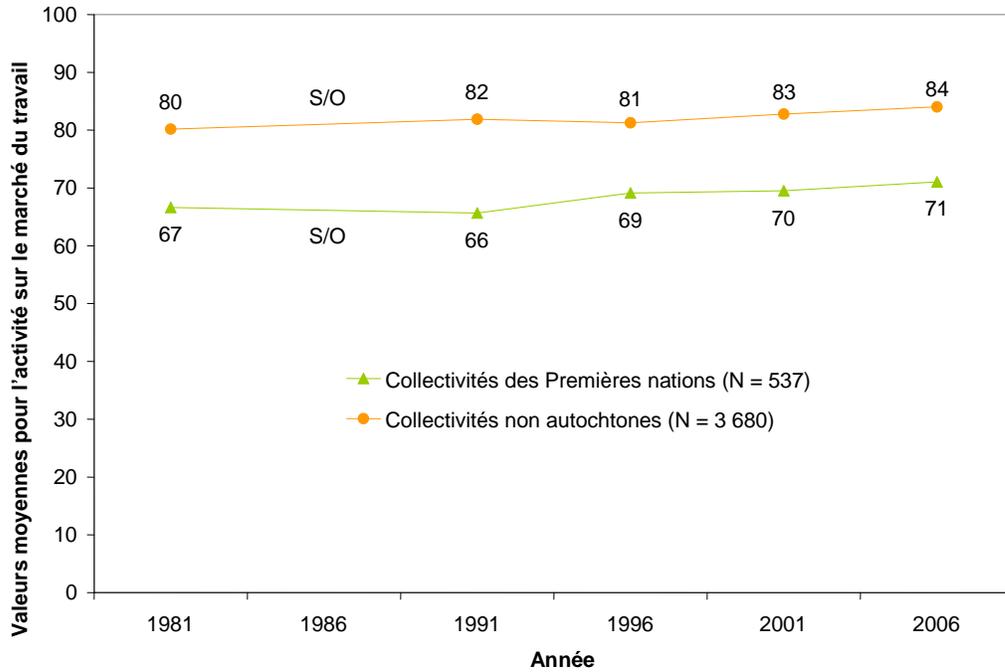


Figure 11 : Qualité moyenne du logement, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



Il ressort de la figure 12 que les valeurs pour l'activité sur le marché du travail ont légèrement augmenté de 1981 à 2006, tant pour les collectivités des Premières nations que pour les collectivités non autochtones.

Figure 12 : Valeurs moyennes pour l'activité sur le marché du travail, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006



Les figures 13 et 14 illustrent, respectivement, les changements dans les valeurs des deux composantes de l'activité sur le marché du travail : *Participation au marché du travail* et *Emploi*. La participation au marché du travail a augmenté dans les deux types de collectivité entre 1981 et 1996, se stabiliser par la suite. L'emploi, par contre, a baissé dans les deux types de collectivité entre 1981 et 1991. En 2006, les collectivités non autochtones en étaient revenues aux niveaux de 1981, mais les valeurs moyennes pour l'emploi dans les collectivités des Premières nations étaient inférieures à leurs niveaux de 1981. À noter, surtout, que la stabilité relative observée dans la composante Activité sur le marché du travail entre 1981 et 1991 est le fruit d'une participation accrue au marché du travail, alliée à une baisse du taux d'emploi.

Figure 13 : Valeur moyenne de la participation au marché du travail, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006

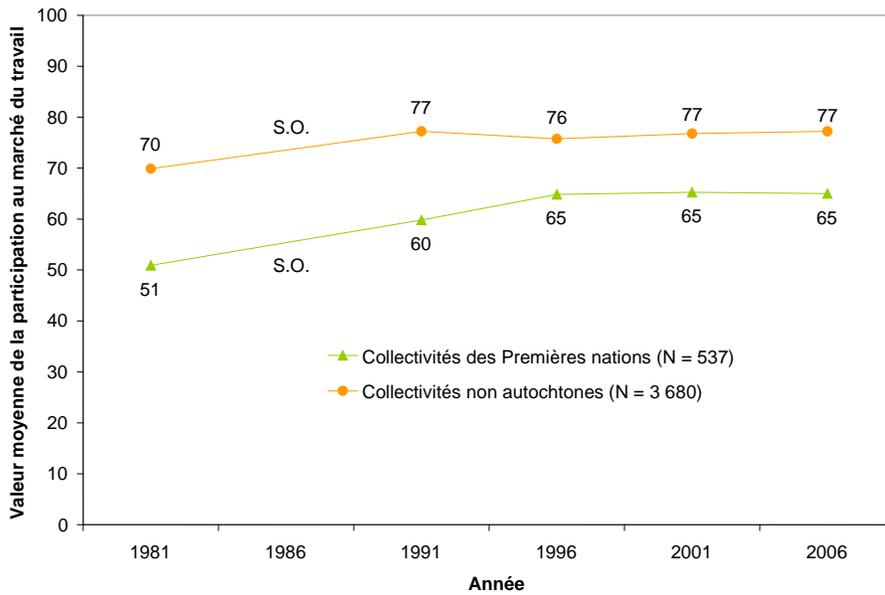
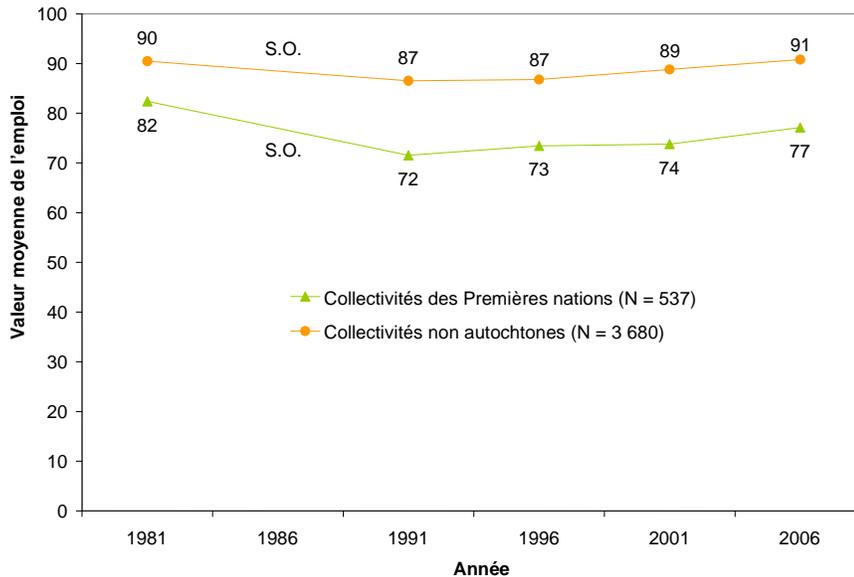


Figure 14 : Valeur moyenne de l'emploi, collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones, 1981 à 2006

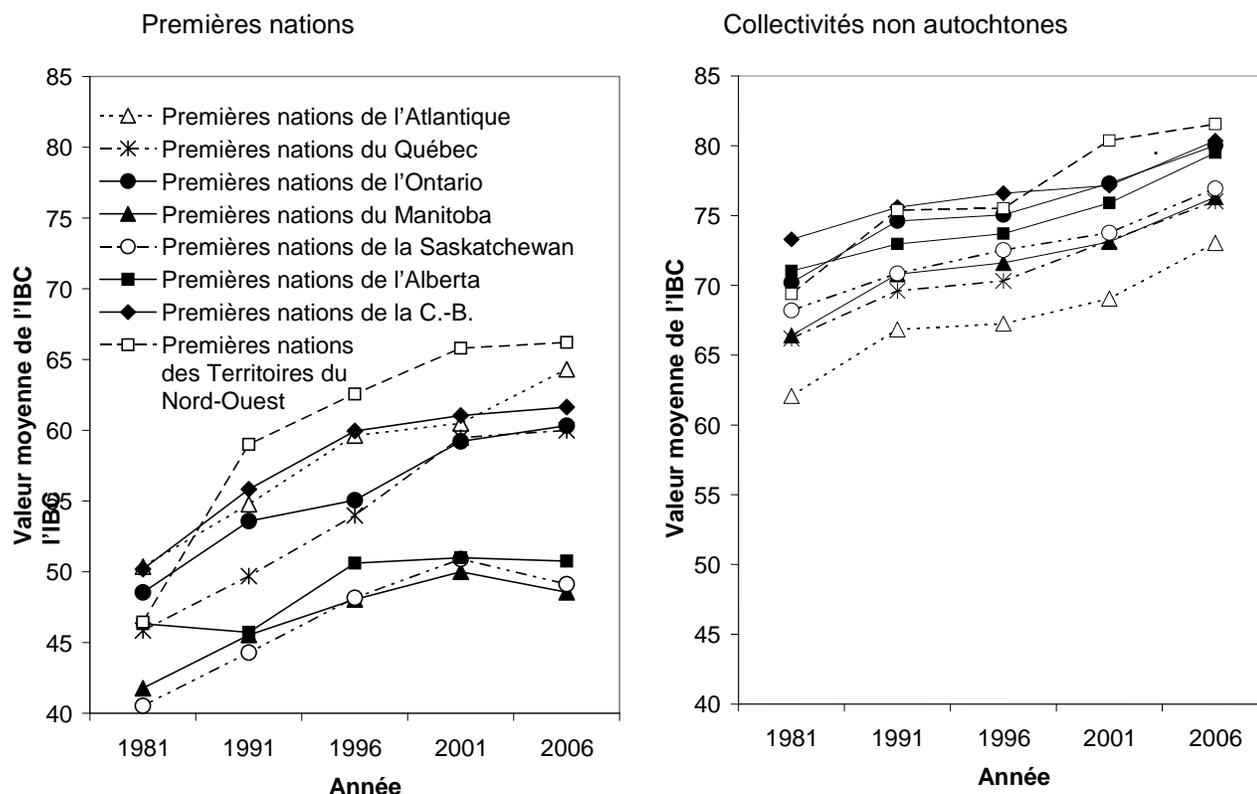


Analyses par région : Valeurs de l'IBC, 1981 à 2006

La figure 15, qui trace les moyennes régionales de l'IBC des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones entre 1981 et 2006, illustre plusieurs points essentiels. En premier lieu, dans certaines régions les collectivités des Premières nations avaient atteint, en 2006, une valeur moyenne de l'IBC comparable à celle des collectivités non autochtones en 1981, voire en 1991. En deuxième lieu, les variations régionales parmi les Premières nations sont plus importantes que parmi les autres collectivités canadiennes, c'est-à-dire que l'éventail des lignes de tendance est plus vaste. Le tableau montre, aussi, que les valeurs de l'IBC parmi les

Premières nations des Prairies sont particulièrement faibles, que leur désavantage par rapport aux Premières nations des autres régions a grandi au fil du temps, et que le bien-être dans les collectivités des Premières nations des Prairies a connu une légère baisse entre 2001 et 2006. Notons, aussi, la forte augmentation dans la valeur moyenne de l'IBC des Premières nations dans les Territoires du Nord-Ouest.

Figure 15 : Moyennes de l'IBC par région, Premières nations et autres collectivités canadiennes, 1981 à 2006



Résumé et conclusion

L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) offre une méthode pour quantifier le bien-être des collectivités canadiennes. Les valeurs de l'IBC, tant parmi les collectivités des Premières nations que les collectivités non autochtones, ont augmenté entre 1981 et 2006, bien que celles des Premières nations n'aient pas grimpé durant la dernière période intercensitaire. L'amélioration résulte de petites augmentations dans les valeurs de l'IBC de la plupart des collectivités, et non de l'effet combiné de fortes augmentations dans certaines collectivités et de fortes baisses dans d'autres.

Les valeurs pour la scolarité sont celles qui ont augmenté le plus, aussi bien dans les collectivités des Premières nations que dans les collectivités non autochtones, en raison des augmentations dans le taux d'achèvement des études secondaires. De même, les valeurs relatives au revenu ont sensiblement augmenté. Par contre, les valeurs pour le logement ont peu fluctué au fil du temps. Cette stabilité apparente découle toutefois, pour les collectivités des Premières nations, d'augmentations dans la quantité de logements alliées à des baisses dans leur qualité. Les valeurs pour l'activité sur le marché du travail ont connu une légère hausse entre 1981 et 2006, mais la stabilité relative de cet indicateur, entre 1981 et 1991, est le fruit d'une participation accrue au marché du travail combinée à une baisse dans le taux d'emploi.

Dans chacune des années analysées, les collectivités des Premières nations ont obtenu une valeur d'IBC moyenne inférieure à celle des collectivités non autochtones. Cet écart a diminué entre 1981 et 2001, mais non entre 2001 et 2006. De même, les moyennes pour les composantes et sous-composantes relatives aux collectivités des Premières nations sont toutes inférieures à celles des collectivités non autochtones. À l'image de l'écart global dans l'IBC, les écarts dans le revenu et le taux d'achèvement des études secondaires se sont réduits entre 1981 et 2001, pour se creuser encore entre 2001 et 2006. L'écart dans le taux d'achèvement des études universitaires a légèrement augmenté, et celui de la qualité du logement plus encore. L'écart dans l'emploi s'est creusé entre 1981 et 1991, pour se stabiliser par la suite.

Les valeurs moyennes de l'IBC des Premières nations ont varié d'une région à l'autre, tout comme les écarts entre les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones, ainsi que les progrès entre 1981 et 2006. En 2006, les valeurs d'IBC moyennes de certaines Premières nations régionales étaient égales à certaines moyennes régionales observées en 1981 et en 1991 chez des non-Autochtones.

On note un écart évident et grandissant entre le bien-être des Premières nations dans les Prairies et celui des Premières nations dans les autres régions. Dans chacune des années analysées, les moyennes de l'IBC des Premières nations des Prairies étaient inférieures à celles de l'ensemble des Premières nations. De même, les disparités dans le bien-être entre collectivités des Premières nations et collectivités non autochtones étaient plus prononcées dans les Prairies que dans les autres régions. Puisque les Premières nations des Prairies progressaient moins que les Premières nations des autres régions et que les collectivités non autochtones dans les provinces des Prairies, ce désavantage s'est creusé de 1981 à 2006.

On note des variations considérables dans les valeurs de l'IBC des Premières nations, de ses composantes et de ses sous-composantes. Si les valeurs étaient très faibles chez certaines Premières nations, d'autres connaissent un niveau de bien-être comparable à la norme canadienne, et, dans certains cas, supérieur.

Le lecteur doit s'abstenir d'accorder une importance excessive aux écarts entre les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones. Comme les premières possèdent des caractéristiques et des circonstances spéciales, il ne faut pas présumer que les conditions dans les secondes sont un idéal auquel les Premières nations doivent nécessairement aspirer. Une comparaison entre ces deux types de collectivité est utile dans la mesure où elle aide à interpréter les tendances dans le bien-être. Si, par exemple, le bien-être s'améliore chez les Premières nations, mais non chez les collectivités non autochtones, la « cause » de l'amélioration peut résider dans des programmes, politiques, conditions et/ou d'autres facteurs propres aux Premières nations. Si, par contre, une amélioration est également notée dans d'autres collectivités, on peut en rechercher la cause dans des forces économiques plus générales.

Références

Armstrong, Robin. (2001). Tendances géographiques du bien-être socio-économique des collectivités des Premières nations. *Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural, Document de travail n° 46*. Ottawa : Industrie Canada, Statistique Canada. N° 21-601-MIF01046 au catalogue.

Cooke, M. (2007). The Registered Indian Human Development Indices : Conceptual et Methodological issues. Dans Jerry P. White, Dan Beavon et Nicholas Spence (éditeurs), *Aboriginal Well-Being: Canada's continuing challenge* (p. 25 à 47). Toronto : Thompson Educational Publishing.

Cooke, M. et Beavon, D. (2007). The Registered Indian Human Development Index, 1981-2001. Dans Jerry P. White, Dan Beavon et Nicholas Spence (éditeurs), *Aboriginal Well-Being: Canada's continuing challenge* (p.51 à 68). Toronto : Thompson Educational Publishing.

Cooke, M. (2005). *L'indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC) : une analyse théorique*. Exposé préparé pour Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). N° R2-400/2005F-PDF au catalogue.

Sharpe, Andrew (1999). *A Survey of Indicators of Economic and Social Well-Being*. Exposé préparé pour les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Extrait de <http://www.csls.ca/reports/paper3a.pdf>

Statistique Canada. (2008). Guide de référence pour la scolarité, Recensement de 2006. Ottawa : Statistique Canada. N° au catalogue : 97-560-GWF2006003.
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/education-fra.cfm>